

LE TEST AGRICOLE

Le test agricole est un outil d'accompagnement permettant aux porteurs de projet de tester leur activité.

Il permet la mise à disposition d'un cadre légal, de moyens de production ainsi qu'un accompagnement global. Son format est modulable et s'adapte aux conditions du projet et du lieu d'accueil.

POUR QUI ?

Le test agricole s'adresse à des personnes qui ont un projet agricole défini et qui souhaitent s'installer en priorité en agriculture biologique en Bourgogne.

Il permet aux porteur-se-s de projet qui en ressentent le besoin de :

- Mesurer concrètement et en autonomie la faisabilité technique et économique de leur projet
- Vérifier leurs capacités à gérer et développer une ou des productions agricoles
- Vérifier l'adéquation entre leur projet de vie et leur projet professionnel
- Bénéficier d'un accompagnement humain, technique, comptable, etc.

FOCUS FONCIER

Le test est possible sur différents types de terrains : terrain d'un agriculteur, terrain d'un propriétaire particulier, terrain d'une collectivité, terrain du porteur de projet lui-même...

Collectivités, agriculteurs, particuliers, Semeurs du possible vous accompagne pour créer votre lieu test avec un propriétaire que vous avez identifié ou que nous pourrions identifier ensemble !

PROJET RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN DES AGRICULTEURS TUTEURS, PROPRIÉTAIRES PRIVÉS, ACTEURS, COLLECTIVITÉS & SOUTIENS FINANCIERS SUIVANTS :



ASSOCIATION SEMEURS DU POSSIBLE

Pour en savoir plus, contactez-nous !
sdp.bourgogne@gmail.com
06 23 65 84 41 / 06 17 63 81 77 /

semeursdupossible.com



testez

VOTRE PROJET AGRICOLE EN BOURGOGNE

AVEC

**Semeurs
du possible**
Réseau bourguignon des lieux tests agricoles

AVANT L'ENTRÉE EN TEST

Des échanges pour évaluer ensemble votre situation personnelle, votre projet et l'intérêt du format test agricole pour votre situation.

Un bilan de vos expériences agricoles (stages, salariat, formations, etc.)

PRÊTE À SE LANCER ?

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS pour compléter un dossier d'admission en test agricole et définir des objectifs techniques et économiques avant de signer les différents contrats.

QUELS COÛTS ?

L'accompagnement individuel et les ateliers collectifs sont gratuits, en partie financés par des fonds publics.

Vous contribuez uniquement à l'adhésion au réseau ; aux frais de gestion de la couveuse (10% de votre marge commerciale) ; à la mise à disposition du matériel agricole (assurance, entretien) selon un forfait à déterminer annuellement.

PENDANT LA PHASE DE TEST

Je teste mon activité agricole en conditions réelles pendant 1 à 3 ans et j'ai accès à :

ACCOMPAGNEMENT & MISE EN RÉSEAU

TOUT AU LONG DU TEST, je bénéficie d'un tutorat par 1 ou 2 agriculteurs ; d'un suivi personnalisé (bilan des pratiques, adéquation vie pro/perso...) ; d'un accompagnement comptable et entrepreneurial.

JE SUIS MIS-E EN RÉSEAU avec les acteurs du tissu agricole local et les partenaires de Semeurs du Possible.

TERRAIN & MATÉRIEL

JE TESTE MON PROJET AGRICOLE sur un terrain mis à disposition (propriétaire, collectivité publique...) ou sur mon propre terrain.

AVEC DU MATÉRIEL mis à disposition ou avec mon propre matériel.

STATUT SOCIAL & JURIDIQUE

MON ACTIVITÉ EST HÉBERGÉE PAR LA COUVEUSE D'ENTREPRISES COOPILOTE. Coopilote me donne accès à un numéro de SIRET ; une assurance ; la possibilité de certifier mes produits.

JE SIGNE UN CONTRAT CAPE* AVEC COOPILOTE.

Le CAPE* est compatible avec un autre travail salarié (à minima à 50% sur son projet agricole) et permet de conserver ses droits sociaux antérieurs (allocations chômage, minima sociaux, etc.).

* Contrat D'appui Au Projet d'Entreprise

APRÈS LE TEST

OU

JE PRÉPARE MON INSTALLATION

JE CRÉE MON ENTREPRISE. Je m'installe sur ce terrain ou ailleurs. Je peux aussi m'installer via Coopilote en tant qu'entrepreneur salarié.

JE RÉORIENTE MON PROJET

Le test m'a aidé à comprendre que ce projet n'est pas viable ou ne me correspond pas actuellement.